

PPSPS

PLAN PARTICULIER DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

CHANTIER :

.....

.....

Projet :

.....

1 RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 Désignation de l'opération

.....
.....
.....
.....

1.2 Coordonnées des intervenants

MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUE :	☐ : Fax :
COORDONNATEUR SPS :	☐ : Fax :

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENTREPRISE

2.1 Raison sociale

.....
.....
.....
.....

2.2 Nature du marché

Type : Privé
Nature : sous-traitance

2.3 Entrepreneur principal titulaire du lot

Nom et adresse de
l'entreprise
Tel fixe :
Tel Portable :
Fax :

2.4 Description sommaire des travaux

.....
.....
.....

2.5 Durée approximative des travaux

... mois

2.6 Evolution prévisible des effectifs

1 à 3 personnes

2.7 Nom du responsable du chantier

Pas encore désigné

2.8 Représentant salarié au CISSCT

Pas encore désigné

3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ORGANISMES DE PREVENTION

ORGANISMES	REPRESENTANTS	ADRESSES	TELEPHONE
POMPIERS			
SAMU		15 ou 112 d'un mobile	
POLICE		17	

3.1 Liste des numéros de secours

Cette liste est affichée dans les bureaux, sur les panneaux d'affichage et à proximité de tous les postes téléphoniques du chantier

ACCES AU CHANTIER - CONDITIONS DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT	
<u>TRANSPORT</u> : 1. Du personnel : véhicule 2. Du matériel : livraison sur place	 zone de stockage
<u>INCENDIE</u> : (Extincteurs) 1. Dans la zone de cantonnement : 2. Au poste de travail :	

4 TRAVAUX – RISQUES – PROTECTIONS

4.1 Matériels objets de l'intervention

Centrales de traitement d'air
Ventilateurs
Pompes
Echangeurs
Réseaux de ventilations
Réseaux hydrauliques
Armoires électriques correspondantes

4.2 Liste des travaux

Contrôle visuel de l'état des matériels installés
Contrôle des alignements des transmissions
Contrôle du bon fonctionnement des divers éléments mobiles des installations
Contrôle des intensités et des tensions
Contrôle des performances
Equilibrage des réseaux aérauliques
Equilibrage des réseaux hydrauliques
Contrôle des automatismes

4.3 Matériels et outillage utilisés

Tout le matériel utilisé pour réaliser les essais est constitué de matériel portable à batterie, soit :
Contrôleur électrique
Thermo-anémomètre
Anémomètre
Contrôleur de débit d'eau
Micro manomètre
Bolomètre
Perceuse à pile

4.4 Principales techniques opératoires

(Voir aussi tableaux en annexe)

4.4.1 Contrôles visuels et d'alignement

Les contrôles visuels sont effectués machines à l'arrêt, il en est de même pour le contrôle d'alignement des transmissions. Pendant ces opérations, les sécurités seront appliquées selon les préconisations définies dans la publication UTE C 18-510

4.4.2 Mises en service des matériels

Ces opérations se résument essentiellement à des contrôles et des interventions en armoires électriques sous tension. Dans ce cas, les techniciens intervenant posséderont une habilitation électrique et effectueront les essais conformément aux instructions générales de sécurité d'ordre électrique données dans la publication UTE C 18-510

4.4.3 Equilibrages aérauliques

Opérations successives :

Perçage des gaines puis mesure de la vitesse d'air et réglage du registre concerné. L'équilibrage des réseaux effectué, la mesure du débit aux bouches est réalisée à l'anémomètre. Ces opérations sont le plus souvent réalisées en hauteur ; les moyens d'accès sont pour les hauteurs de travail $< 2,5\text{m}$ des escabeaux normalisés NF et pour les hauteurs $>$ soit des nacelles ou des échafaudages.

4.4.3 Equilibrages hydrauliques

L'accès aux vannes de réglages est en général à hauteur d'homme et les opérations de réglages ne présentent pas de difficultés particulières, en cas d'emplacement hors de portée les moyens d'accès seront identiques à ceux utilisés pour les réglages aérauliques

4.5 Protections individuelles

Port de :

Chaussures de sécurités

Casque

Gants pour toute opération le nécessitant

Port de lunettes de sécurité pour travaux de perçage et d'électricité

4.6 Précautions générales

Afin de se préserver des risques, et de protéger les autres des risques du chantier, ceux encourus et ceux que nous pourrions faire encourir, les techniciens présents sur le site adopteront les règles de sécurité définies par le décret du 8 janvier 1965 modifié par le décret du 6 mai 1995

4.7 Durée d'exécution

Début des travaux :

Fin des travaux :

4.8 Effectif sur le chantier

Metteurs au point : 1 à 3

4.9 Horaires du chantier

Lundi 9h00- 12h00 / 13h30 - 17h30

Mardi au jeudi 8h00- 12h00 / 13h30 - 17h30

Vendredi 8h00- 12h00

Pose déjeuner entre 12h00 et 13h30

5 ORGANISATION DU CHANTIER

5.2 Installation du chantier

Base vie

5.3 Accès chantier

Entrée par chemin parallèle

5.4 Appareils de levage et échafaudages

Les escabeaux d'accès, les échafaudages roulants et nacelles électriques seront conformes aux normes en vigueur

6 ALIMENTATION ELECTRIQUE SUR LE CHANTIER

Utilisation de prises de coffret de chantier

Tension utilisée 220 mono et 380 tri + T + N